

Projet de convention territoriale pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Un dispositif porté localement par :

- La Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon
- La ville d'Apt

Dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle entre :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC)
- La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)

et d'autre part :

- La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
- La Ville d'Apt.

Mais aussi les autres collectivités qui souhaiteraient y prendre part.

Objectif :

Construire ensemble les conditions d'un accès à la culture pour tous, de la naissance à l'âge adulte, en favorisant l'appropriation des lieux culturels, le développement des pratiques artistiques et culturelles, ainsi que l'autonomie nécessaire à chacun pour construire son parcours culturel personnel.

Un dispositif inscrit dans la stratégie culturelle intercommunale, visant une labellisation « **100 % EAC** » par l'État et ayant pour ambition de toucher **l'ensemble des jeunes du territoire**.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) se définit de la manière suivante :

L'EAC s'inscrit dans une chaîne d'interventions publiques allant de la **sensibilisation artistique** (éveil) à l'**enseignement spécialisé** (formation individuelle approfondie).

Il s'agit d'un **dispositif interministériel** d'éducation à l'art et par l'art, qui vise à répondre aux besoins des territoires en matière de **démocratisation culturelle** et d'accès aux **droits culturels**, en s'appuyant sur les ressources disponibles localement. Lancé officiellement en 2021, le label 100 % EAC compte aujourd'hui 157 territoires labélisés.

Cette approche participative s'inscrit dans un **continuum d'expériences esthétiques diversifiées** et a pour objectif de **sensibiliser, former et initier les individus**, notamment les jeunes, aux différentes formes d'art (musique, théâtre, danse, arts plastiques, cinéma, littérature, etc.) ainsi qu'à la **culture dans son ensemble**.

L'EAC se conçoit comme un **parcours structuré en trois étapes complémentaires** :

1. la rencontre avec une œuvre, un artiste, un lieu,

2. la pratique artistique individuelle dans un cadre collectif,

3. La connaissance (ou l'interprétation) et la **mise en lien avec les savoirs généraux**, permettant une compréhension enrichie et vivante des œuvres et des pratiques.

L'éducation artistique et culturelle participe à l'**épanouissement des jeunes** et à leur **éducation à la citoyenneté**, à travers des parcours culturels diversifiés proposés **pendant et en dehors du temps scolaire**, dans une démarche **cohérente et progressive**. Intégrée à la réflexion sur la santé mentale des jeunes, l'EAC peut également favoriser l'amélioration du bien-être des personnes en souffrance.

Présente à **tous les âges de la vie**, elle s'adresse à l'**ensemble de la population**. Ainsi, elle contribue à la **cohésion sociale**, encourage **l'engagement démocratique**, favorise le **vivre-ensemble** et renforce le **sentiment d'appartenance au territoire**.

L'EAC repose sur un **corpus réglementaire et législatif important** : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 — Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République La loi NOTRe, loi du 7 août 2015 ; Charte pour l'éducation artistique et culturelle (2016); **Circulaire interministériel / circulaire du 10 mai 2017 (Ministère de la Culture)**; Décret n° 2025-223 du 10 mars 2025 instituant un délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle,



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
157 TERRITOIRES LABELLISÉS 100% EAC

♦ Label décerné pour 2022—2027

♦ Label décerné pour 2023—2028

CC — Communauté de communes

CA — Communauté d'agglomération

AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Académie de Clermont-Ferrand

♦ Clermont-Ferrand — CC Suntine Artesne

♦ CC Cère et Goul en Cerdagne

— CC Saint-Péray

Stade Linage — Syndicat mixte pour l'aménagement

et le développement des

Combardes

Académie de Grenoble

♦ Pont de Claix — Saint-

Martin-D'Herès — Saint-

Michel de Maurienne —

CA Porte de l'Isère

♦ Chambéry — CC Cœur

de Tarentaise — CC Entre

Bièvre et Rhône

Académie de Lyon

♦ Saint-Chamond — Saint-

Étienne — Vaulx-en-Velin

— Villefranche-sur-Saône et

CA Villefranche Beaujolais

Saône — Villeurbanne

♦ Lyon — CA de Bussié

de Bourg-en-Bresse — CA

Loire Forez — CA de l'Ouest

rhôdanien

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Académie de Besançon

♦ Besançon

♦ Belfort — Moretus

Académie de Dijon

♦ Chêne — Dijon —

♦ Joigny — Semur-en-Auxois

— CC du Grand Autunois

Morvan — CC Tannay-

Brinay-Corigny — Pôle

d'équilibre territorial et

rural du Pays Val de Saône

Vingeanne

BRETAGNE

Académie de Rennes

♦ Brest — Guingamp — Lorient

— Rennes — Saint-Brieuc

♦ Dinard — Pontivy —

Vannes — CC Bretagne

romantique — Département

d'Ille-et-Vilaine

CENTRE – VAL DE LOIRE

Académie d'Orléans-Tours

♦ Vierzon

♦ Bourges — Châteauroux

CORSE

Académie de Corse

♦ Bastia

♦ Ajaccio

GRAND EST

Académie de Nancy-Metz

♦ Frouard — Metz — Nancy

— Sarreguemines — Talange

— CC Mirecourt-Dompaire

— CC Porte de Meuse

— CA Saint-Dié-des-Vosges

— Département des Vosges

♦ CC du Bassin de Pompey

— CA Meuse Grand Sud

— Département de Meurthe-

et-Moselle — Pôle d'équilibre

territorial et rural du Pays de

Verdun

ACADEMIE DE REIMS

Académie de Normandie

♦ Reims — Tinqueux —

CA Grand Saint-Défi Des

& Vallées — Département

de la Haute-Marne

♦ Chaumont — Langres —

Troyes — Département des

Ardennes

ACADEMIE DE STRASBOURG

♦ Bischwiller — CC Alsace

Bassee — CC Hanau-

La Petite Pierre —

CC Plaine du Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Académie d'Amiens

♦ CC Val d'Aisne

♦ CC de l'Oise Picarde —

CC des Pays d'Oise et

d'Halatte — CA Amiens

Métropole — CA de la

Région de Château-Thierry

ACADEMIE DE LILLE

♦ Lille, Lomme, Helfauts

— Roubaix — Tourcoing

— CC Cœur d'Ostrevent —

CA Cœur de Flandre — CC

Flandres Lys — CC Ouanis

Marquion — CC du Pays de

Mormal — CA de Béthune-

BRUY, ARMOIS-LYS ROMANE —

CA de la Porte du Hainaut

— CA du Pays de Saine-

Omer — CA Valenciennes

Métropole

ILE-DE-FRANCE

Académie de Créteil

♦ La Courneuve — Nogent-sur-

Marne

♦ Noisy-le-Sec — Département

du Val-de-Marne

ACADEMIE DE VERSAILLES

♦ Cergy — L'Île-Saint-Denis

— Sannois — Taverny

LA RÉUNION

♦ Le Port

MAYOTTE

♦ Chirongi

NORMANDIE

Académie de Normandie

♦ Rouen — Saint-Étienne

du Rouvray — Saint-Pierre-

les-Eboué — CA Lisieux-

Normandie

♦ Malakoff — CC Campagne

de Caux

ACADEMIE DE NANTES

Académie de Nantes

♦ Allons — Laval —

CC Erdre et Gesvres —

CC Océan-Meris de Monts

— CC Sèvre et Loire —

Pôle d'équilibre territorial

et rural Pays Vallée du Loir

♦ Le Mans — Saint-Herblain

— CC Châteaubriant-Derval

— Département de la Mayenne

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Académie d'Aix-Marseille

♦ Aix-en-Provence — Aubagne

♦ Istres — Vaucluse

ACADEMIE DE NICE

♦ Cannes — Carros —

CA Pays de Grasse

♦ Beausoleil — Nice —

Mérimée — Toulon

ACADEMIE DE LIMOGES

♦ CC Creuse Confluence

— Panam — CC Briance Sud

Hauts-Vienne — CC Creuse

Sud-Ouest

ACADEMIE DE POITIERS

♦ CC Bassin de Marennes

(en partenariat avec la CC



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

**CHARTE POUR
l'éducation artistique et culturelle**



L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.



L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.



L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.



L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.



L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.



Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.



Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.



L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

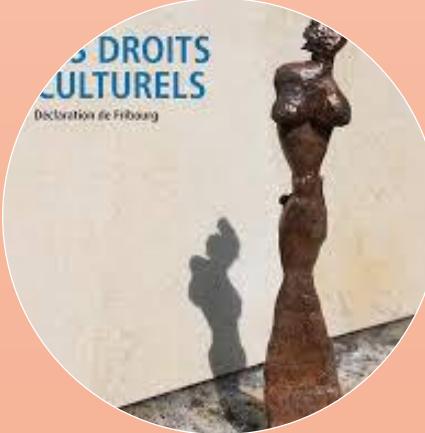


L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.



Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Valeurs et principes de l'EAC



Des valeurs et principes fondamentaux

- Accès à la culture pour tous et aux droits culturels
- Respect de la diversité culturelle
- Développement de la créativité
- Epanouissement personnel
- Citoyenneté et engagement
- L'ouverture sur le monde
- La pluralité des formes artistiques



Quelques éléments importants pour la réussite d'une action d'EAC

- Cohérence (sens), complémentarité, progressivité, équilibre
- Continuité dans le parcours éducatif (PEAC)
- Inscription de l'action dans un temps long
- Coopération entre les acteurs (enseignants, artistes, structures culturelles, familles, collectivités)
- Coordination des actions et des projets pour un meilleur impact de l'EAC
- Formation des acteurs de l'EAC
- Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation



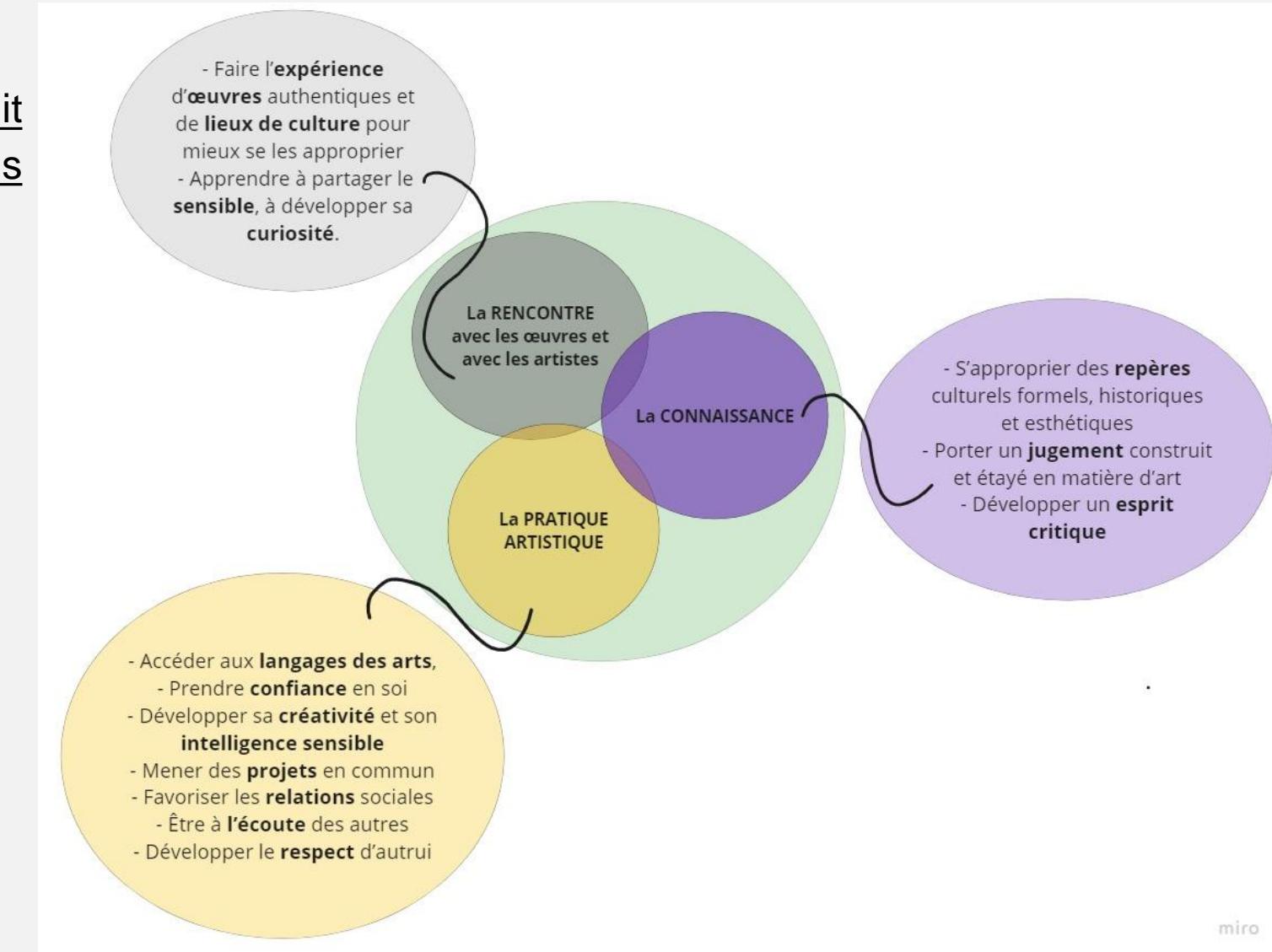
Les temps et lieux de l'EAC

- Une meilleure articulation dans les temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire, extrascolaire
- Une continuité à tous les âges de la vie
- Lieux : établissements scolaires; centres de loisirs; structures et équipements culturels publics et privés; structures de la Petite enfance de la Jeunesse et du Social; établissements spécialisés handicap, santé,

Les trois piliers de l'EAC

Une action d'EAC se construit à travers l'articulation de trois piliers :

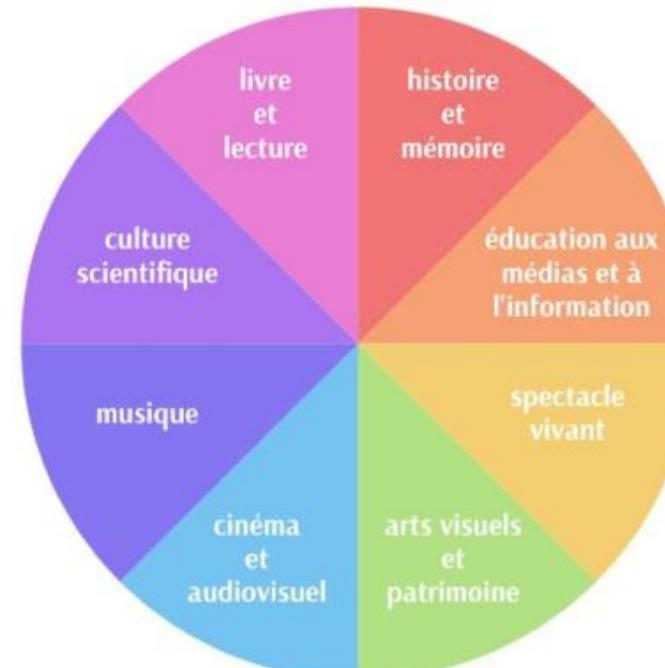
- l'acquisition de connaissance
- la pratique artistique et scientifique
- la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture, les artistes et professionnels de la culture.



Les huit domaines de l'EAC & Le parcours de l'EAC tout au long de la scolarité

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) garantit, tout au long de la scolarité de l'élève, un accès à des domaines artistiques et culturels variés. Elle s'inscrit dans une approche globale de la culture et du patrimoine, favorisant l'acquisition et l'appropriation d'un socle commun de connaissances et de compétences.

Les 8 domaines de l'éducation artistique et culturelle



Le parcours d'éducation artistique et culturelle



implication de l'élève dans une expérience sensible



progressivité et cohérence entre les cycles

Le **spectacle vivant** regroupe l'ensemble des **formes artistiques qui se déroulent en direct, devant un public**, avec la présence physique d'artistes: Théâtre; Danse; Musique; Arts du cirque et de la rue; Humour et one-man-show; Opéra, opérette, comédie musicale; Performance et arts interdisciplinaires.

Un pilotage territorial garantissant l'équité d'accès l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

La mise en œuvre de projets de développement de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire : DRAC, éducation nationale, collectivités territoriales, artistes, associations, acteurs culturels et du champ social... pour développer des actions au plus près des enjeux locaux.

Mode de gouvernance

Une gouvernance partagée entre la CCPAL, la Ville d'Apt et les autres collectivités signataires de la convention, qui s'envisage à travers deux instances :

- Un comité de pilotage (regroupe les signataires de la convention)
- Une commission territoriale (composée des représentants des institutions et des acteurs locaux)

Rôle et missions des acteurs impliqués dans le projet

- **La direction régionale aux affaires culturelles (DRAC)** : relais de la politique du ministère de la Culture, et des services déconcentrés des autres ministères. La DRAC participe à l'élaboration du projet et accompagne les collectivités dans le diagnostic du territoire
- **La délégation académique à l'action culturelle (DAAC)** : impulse et coordonne la mise en œuvre de l'EAC au niveau académique
- **La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon** : coordonne et anime le dispositif à l'échelle territoriale
- **La ville d'Apt** : met à disposition des ressources et des équipements pour la réalisation d'actions d'EAC en direction des publics du territoire

Un rôle et des missions qui restent à définir pour:

- **Les collectivités territoriales locales** qui souhaitent s'engager dans le projet,
- **Les acteurs artistiques, culturels, associatifs, sociaux...**

L'EAC en Pays d'Apt Luberon

Etat des lieux

Le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en Pays d'Apt Luberon s'inscrit dans la continuité des actions publiques menées depuis de nombreuses années sur le territoire, en faveur de la démocratisation de la culture et de l'accès à la diversité de ses pratiques.

Par la mise en œuvre d'une convention territoriale, les collectivités s'engagent à structurer et renforcer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à l'échelle intercommunale, afin de bâtir un socle solide en vue de l'obtention du label 100 % EAC.

État des lieux :

- **Des moyens financiers, humains et matériels importants** sont déployés chaque année par les collectivités.
- **Un large panel d'activités d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)** est actuellement proposé au sein des équipements publics : musées, bibliothèques, archives, micro-folie, conservatoire, etc.
- **Des dispositifs pluriannuels structurants :**
 - *Démos Pays d'Apt Luberon* : un projet d'EAC à l'échelle du territoire.
 - *Classes artistiques musique et danse* de la 6^e à la 3^e au collège de la cité scolaire à Apt.
 - *Orchestres à l'école* Saint Exupéry et Bosco à Apt.
- **Un certain déséquilibre existe entre les tranches d'âge des publics concernés, mais aussi entre les domaines artistiques représentés.**

EXEMPLE 1

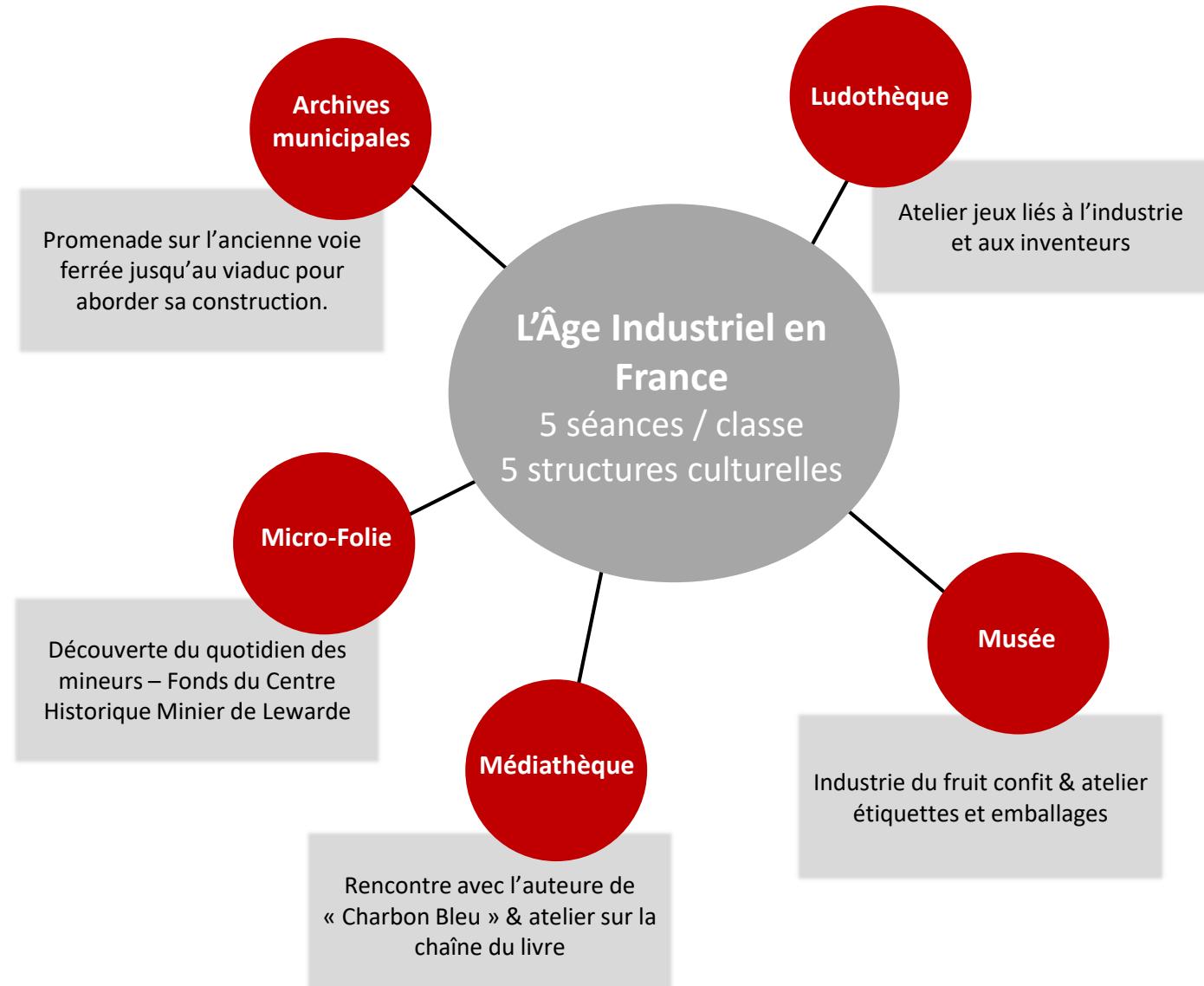
L'Âge Industriel en France

un exemple de parcours d'EAC proposé aux enseignants, pour les classes de 4^{ème}



Objectifs du parcours en adéquation avec les objectifs de l'EAC:

- Permettre à tous les élèves de se constituer et enrichir **une culture personnelle**
- Éveiller **la curiosité intellectuelle** des élèves, cultiver leur sensibilité et leur plaisir à rencontrer une œuvre
- Découvrir la richesse et la qualité des **collections culturelles et patrimoniales** de la ville d'Apt
- Permettre **la rencontre des œuvres et d'un artiste**
- Réaliser une **création artistique** à partir des collections



EXAMPLE 2 : Démos Pays d'Apt Luberon

Un exemple concret de parcours d'EAC proposé aux enfants, à l'échelle du territoire



Avec Démos Pays d'Apt Luberon, la Communauté de communes s'est engagée dans le déploiement d'un dispositif d'EAC d'envergure en proposant à 85 enfants du territoire un accès gratuit à la découverte de la musique classique, à la pratique instrumentale en orchestre et à des rencontres artistiques.

- **Un engagement sur le temps long** : participation basée sur le volontariat, pour une durée de trois ans
- **un accompagnement transversal** artistique, social et éducatif.
- Une activité qui traverse **les différents temps de la vie** de l'enfant: scolaire, extrascolaire, sphère familiale...
- **Un déploiement sur l'ensemble du territoire** : des enfants provenant de plus de 15 communes, des ateliers et tutti « itinérants »
- **Un rayonnement hors du territoire** : projet qui favorise les échanges professionnels, les rencontres entre les enfants Démos à l'échelle régionale et nationale
- **Une continuité** des parcours au collège, lycée et professionnalisation,
- Un effet sur **l'attractivité** économique locale

Une articulation autour d'objectifs généraux

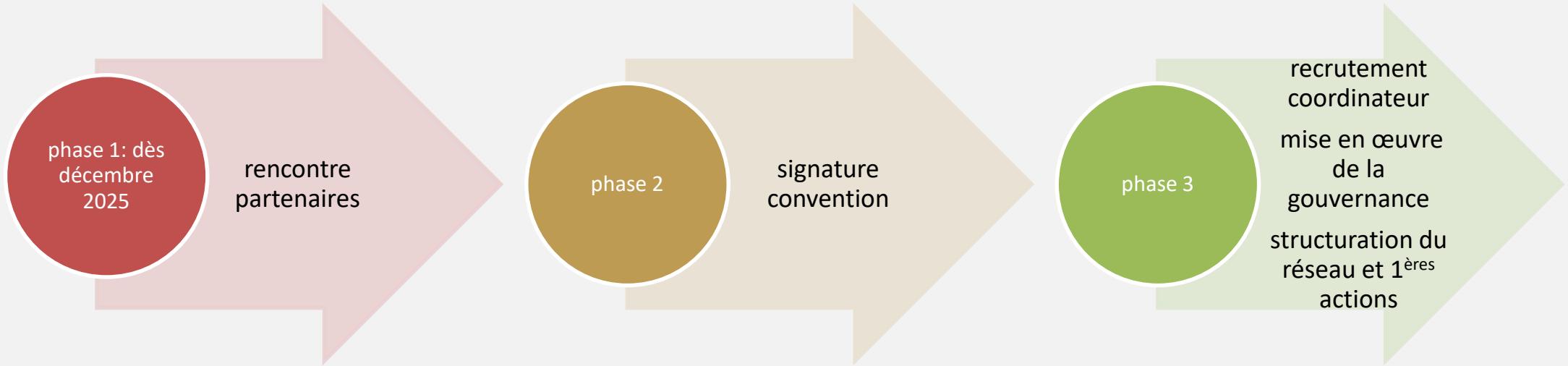
- Concevoir une politique culturelle commune, dans une approche globale de l'EAC à **l'échelle du territoire intercommunal**
- Mettre en œuvre un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture accessible à **100 % de la population du territoire, à tous les âges de la vie**
- Mobiliser et **structurer l'ensemble des ressources culturelles** et artistiques du territoire autour du développement de l'EAC
- Créer un **réseau d'acteurs locaux** pour développer la coopération, la transversalité entre les services, diversifier et mutualiser les compétences vives du territoire
- **Développer la formation** et le partage d'outils et de pratiques entre tous les acteurs locaux
- **Renforcer l'attractivité du territoire** par le développement de la vie culturelle et artistique locale

Des objectifs spécifiques à définir

- Développer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) auprès de publics cibles identifiés, notamment les adolescents, les adultes et les seniors, en fonction des besoins spécifiques.
- Encourager et favoriser des propositions artistiques et culturelles interdisciplinaires, impliquant plusieurs partenaires.
- Éviter les ruptures dans les parcours individuels et favoriser le dialogue entre les différents acteurs.
- Renforcer l'efficience et la mobilisation des moyens dédiés à l'EAC.
- Mesurer l'impact et évaluer la portée éducative des actions et des parcours proposés.
- Susciter de nouvelles formes de coopération entre secteurs public et privé, ainsi qu'entre culture et social.
- Crée de nouveaux outils, valoriser et généraliser les actions et projets existants, notamment par :
 - l'édition de plaquettes,
 - la création d'un logo.

Planification

2026 : mise en œuvre du projet



Un 1^{er} rendez-vous en 2025

Mercredi 17 décembre - 14h – salle de spectacle de la Fondation Blachère

Présentation du projet de mise en œuvre d'une convention territoriale pour le développement de l'EAC auprès des partenaires publics, institutionnels, éducatifs et des structures culturelles majeures du territoire

2026-2029 : un déploiement sur 3 ans

2026-
2027

Plan de formation

Communication et valorisation des actions existantes sur le territoire

2027-
2028

Conception et mise en œuvre d'une programmation territoriale

2028-
2029

Bilan et évaluation

Renouvellement de la convention vers la labellisation 100 % EAC

Merci pour votre attention

Textes de référence

- Le parcours d'éducation artistique et culturelle, Circulaire du 3 mai 2013 - BO n° 19 du 9 mai 2013
- Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturel, Arrêté du 1er juillet 2015 - BO du 9 juillet 2015
- La loi NOTRe, loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La circulaire n° 2017-003 du 10-5-2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents